Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220524-DEC202240-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

24 MAI 2022

DEC202240
FINANCES ;
Acceptation d'un devis pour la purge et l'évacuation de deux cuves fioul sur la propriété des Frères Maristes.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au Maire pour décider de la passation des marchés pour un montant ne dépassant pas 100 000 €,

CONSIDERANT que deux anciennes cuves fioul doivent être dégazées et évacuées pour assurer le bon déroulement du chantier et la sécurité du public aux Frères Maristes,

CONSIDERANT que la proposition faite par la société Pro Clim Energies est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour la purge, la déconnexion et l'évacuation de deux cuves fioul sur l'opération « Reconversion du site de la congrégation des Frères Maristes – Tranche 1» à Varennes-sur-Allier d'un montant de 2 376 € TTC.

Date d'effet du contrat : Mai 2022 pour une durée de 2 mois

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON